



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 11 mars 2021

Affaire suivie par :
Sandrine Hüni

Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature relatif à des postes à profil, rattachés à l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, vacants à la rentrée scolaire 2021.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature et fiches de poste

Les postes à profil suivants sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2021 :

⇒ **Poste de coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement à l'Institut Médico-Educatif (IME) de Villereversure**

Modalités d'affectation :

- 50% coordonnateur
- 50% enseignant spécialisé

⇒ **Poste de coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement à l'Institut Médico-Educatif (IME) Le Prélion de Péronnas**

Modalités d'affectation :

- 25% coordination de l'UE
- 75% enseignant spécialisé

Titulaire d'un CAPPEI ou équivalent quel que soit le module	Affectation
	Titre définitif
Enseignant non spécialisé avec engagement à s'inscrire au CAPPEI (session 2022)	Titre provisoire* avec pérennisation courant 2022-2023 si avis favorable de l'IEN et obtention du CAPPEI

*Le candidat retenu et affecté à titre provisoire la totalité de l'année reste titulaire de son poste.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche en annexe devra être adressé pour le lundi 22 mars au plus tard, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le vendredi 26 mars. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la date et de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (@ac-lyon.fr).

Les candidats retenus seront nommés sur les postes au 1^{er} septembre 2021 et ne sont pas autorisés à candidater à tout appel ultérieur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marilyne Rémer', with a stylized, flowing script.

Marilyne Rémer

Formulaire de candidature
Postes de coordonnateurs pédagogiques d'unité d'enseignement en IME

A retourner à votre IEN de circonscription pour **le lundi 22 mars**
qui le transmettra à la division des personnels
pour le vendredi 26 mars délai de rigueur

Cochez la case correspondant au poste sur lequel vous candidatez

Choix	Libellé du poste
	Poste de coordonnateur pédagogique IME Villereversure
	Poste de coordonnateur pédagogique IME Le Prélion à Péronnas

NOM :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr

☐ Je suis titulaire du CAPPEI

☐ Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI session 2022

A _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

Nom prénom, date et signature de l'IEN

Intitulé du poste

**Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement en IME (Institut Médico-Educatif)
Georges-Loiseau à Villereversure**

Titre requis pour une affectation définitive
CAPPEI quel que soit le module ou équivalent

Cet établissement accueille des élèves de 6 à 20 ans conformément à l'agrément dont il dispose, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Les jeunes peuvent être scolarisés à temps plein dans l'unité d'enseignement (groupes à effectif réduit), ou à temps partagé avec un établissement scolaire proche.

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

Missions de coordination de l'UE à 50 %

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- Il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ;
- Il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.
- Il est en lien avec l'IEN ASH et le CPC ASH référent de l'établissement pour la mise en œuvre des enseignements et le suivi du parcours scolaire des élèves.

Missions d'enseignement à 50 % :

Les missions d'enseignement peuvent s'exercer en UE externalisée et/ou dans l'établissement en fonction du projet pédagogique de l'UE.

Intitulé du poste

**Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement en IME (Institut Médico-Educatif)
Le Prélion Péronnas**

Titre requis pour une affectation définitive
CAPPEI quel que soit le module ou équivalent

Cet établissement accueille des élèves de 6 à 20 ans conformément à l'agrément dont il dispose, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, et des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme. Les jeunes peuvent être scolarisés à temps plein dans l'unité d'enseignement (groupes à effectif réduit), ou à temps partagé avec un établissement scolaire proche ou en Unité d'enseignement externalisée.

Missions de coordination de l'UE à 25 %

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- Il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service médico-social ou sanitaire, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements, ou au domicile des élèves ;
- Il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.
- Il est en lien avec l'IEN ASH et le CPC ASH référent de l'établissement pour la mise en œuvre des enseignements et le suivi du parcours scolaire des élèves.

Missions d'enseignement à 75 % :

Les missions d'enseignement peuvent s'exercer en UE externalisée et/ou dans l'établissement en fonction du projet pédagogique de l'UE.